

# courrier SUD



Bulletin Trimestriel n°57

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0518 S05308

Prix : 0,04 €  
(ça vaut pas plus)

Comité de rédaction  
Sylvia Agati  
Emmanuel Mailly  
Cassandra Ponticourt

Directeur de publication  
Eric Ponticourt

Journal  
imprimé  
par nos  
soins

JUIN  
2014

# P

PRESE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

## Le journal du syndicat Sud Éducation 02

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Sud éducation Aisne - MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès - 02000 Laon - 06 70 67 39 64

contact@sudeduc02.org - www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler

### AU SOMMAIRE :

Édito p. 1

« Vous viendrez dans mon bureau... » p.2

Mémo droit du travail p. 3

Non à la manipulation des sondages p.3

Victoire chez SUD InterSnack p. 4

Les papiers de Papy p. 4

Vive la rentrée p. 4



## FOUTU JOLI MOIS DE MAI....

Le mois de mai, généralement propice à de belles choses s'est ouvert à Sud Éducation par un appel à la grève afin de dénoncer la politique d'austérité, notamment le gel du point d'indice des fonctionnaires et dans le même temps, par un stage syndical sur la souffrance au travail. Stage qui a, entre autres, permis de donner quelques conseils aux collègues présents. Ces conseils vous sont rapportés pages 2 et 3.

Cependant le gouvernement a donné comme réponse à ce mouvement de grève la revalorisation des plus basses catégories, arguant qu'il valait mieux faire ainsi que de valoriser uniformément toute la fonction publique, ce qui contredit parfaitement la notion même de point d'indice.

Avec ce gouvernement nous ne sommes pas à une contradiction près ce qui peut avoir de plus fâcheuses conséquences comme l'indique les résultats aux dernières élections européennes. A ce propos, il traîne dans les médias de drôles de sondages concernant le vote selon la couleur syndicale. Solidaires, notre union, n'est pas épargnée ... Réaction en page 3

Localement des victoires réchauffent le cœur, même si elles ne concernent pas forcément l'éducation, elles montrent la différence de notre syndicat et de notre union Solidaires par rapport aux autres, on vous raconte ça page 4.

Enfin nous profitons de ce numéro pré-estival pour vous souhaiter de bonnes vacances. Rechargez les batterie, préparez une rentrée militante et surtout **OUVREZ-LA !**



# « Vous viendrez dans mon bureau... »

Chacun de nous, dans sa carrière a eu ou aura à affronter cette petite phrase, prononcée par le chef d'établissement, ou l'IEN. On se rend la plupart du temps en toute confiance dans ce bureau, après tout on n'a rien à se reprocher et si c'est le cas, on peut toujours expliquer, se justifier, monter sa bonne foi. On leur fait confiance, au chef, à l'IEN, ce sont des personnes qu'on apprécie même, parfois.

## Une convocation n'est jamais anodine

Pourtant sachez qu'une convocation dans un bureau n'est jamais anodine. Lorsque le chef a une information à vous donner, il peut le faire dans un couloir. L'IEN peut vous téléphoner ou vous envoyer un mail. S'ils vous « convoquent » dans leur bureau, c'est pour donner un aspect « solennel » à l'entrevue qui va se passer sur leur terrain, donc jamais pour une broutille.

On va recevoir un reproche, une remontrance. On va devoir se justifier. Parfois sur un événement dont on n'a même pas le souvenir, ce qui nous fait bredouiller et avoir l'air de chercher une excuse. Dans les pires cas, on se retrouve avec un chef qui hurle.

*Non, pensez vous. Moi, jamais, je suis irréprochable, je fais mon boulot avec professionnalisme et conscience.* Tous ceux qui, un jour, sont sortis d'un bureau sonnés, blessés, humiliés, ont pensé comme vous !

## Des conséquences parfois graves

Après, parfois, apparaissent des maux : migraines, insomnies, dérèglements intestinaux, mal de dos... On fait rarement ou jamais le lien entre cet entretien et notre état, et pourtant : lorsque vous subissez une convocation lors de laquelle votre chef/IEN vous fait un reproche, vous explique que vous avez été un mauvais prof, vous subissez une agression, qui a des conséquences réelles.



## Ce que dit le droit du travail

Quand un chef ou un IEN nous convoque dans son bureau, il doit en principe vous indiquer le motif, les éventuels interlocuteurs, et donner une date de rendez-vous. Vous êtes en droit de demander ces informations si elles ne vous sont pas fournies.

Si vous pressentez que cet entretien ne se passera pas forcément bien, ou si vous avez besoin de temps pour préparer l'entretien, vous avez le droit de refuser le rendez-vous, surtout s'il semble être improvisé (« vous viendrez à dix heures, j'ai besoin d'aborder un ou deux points avec vous... ») en expliquant que vous êtes occupé, et de demander qu'il soit reporté à une date et un moment qui vous conviennent mieux. Vous pouvez à ce moment-là demander le motif, et préciser que vous viendrez accompagné, ce qui est votre droit.

SUD éducation 02 vous conseille de toujours aller à ces convocations accompagné. Le Code du travail prévoit que tout représentant élu des salariés (élu en CAPA/CAPD ou au Conseil d'Administration) peut être un accompagnant que le chef/l'IEN ne peut refuser. Vous pouvez aussi demander à un représentant syndical, mais on peut, à lui, lui refuser l'entrée. Il est conseillé dans ce cas de ne pas accepter d'entrer dans le bureau.

## Une règle d'or : toujours être accompagné

Être accompagné lors d'une convocation permet plusieurs choses : en général, le ton baisse, les échanges sont moins agressifs. De plus, l'accompagnant est un témoin auditif et visuel de ce qui se passe dans le bureau. Il peut, si vous vous sentez fragilisé, prendre la parole à votre place (même si le chef vous dit le contraire...). Il peut vous pousser à sortir s'il constate que l'entretien est à charge contre vous et se passe mal. Il peut rappeler ses obligations au chef/IEN.

Si malgré tout vous vous êtes rendu à une convocation seul, et que vous y avez entendu des paroles blessantes, humiliantes, déstabilisantes ou tout simplement si cela s'est « mal passé », un conseil : reportez les paroles en question sur le Registre Santé et Sécurité au Travail (voir p. 3), et parlez-en à un représentant syndical SUD éducation.

# MEMO DROIT DU TRAVAIL

## Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST)

C'est un des registres obligatoires. On y rapporte tout événement susceptible d'altérer la santé ou la sécurité des usagers. C'est le seul document à valeur juridique.

Il doit être placé dans un lieu « neutre », accessible à tous les usagers (personnels, parents, élèves). Il est obligatoire dans tous les établissements du 1er et du second degré.

Quelques exemples de ce qu'on peut y mettre :

Salle de classe trop petite, peu ou pas aérée, dans laquelle on a trop froid, ou trop chaud...Bruits divers (le droit du travail définit à 85 DBA le taux maximum autorisé pour les travailleurs). Matériel insuffisant (risque de TMS), de mauvaise qualité, peu adapté. Sous-effectif des personnels. Charge de travail supplémentaire. Temps de trajet trop long entre deux établissements. Ton inapproprié de la part de la hiérarchie / Agression verbale par un collègue ou un supérieur hiérarchique. Mise en difficulté/ agression par un/des élèves ; etc. La liste n'est pas exhaustive.

Attention de rapporter les faits en demeurant toujours extrêmement factuel : « J'ai constaté que », « il manque »... sans jamais interpréter, et en rapportant directement les paroles entendues entre guillemets. Il n'y a aucun délai pour écrire sur ce registre et on peut rapporter des faits subis par un collègue.

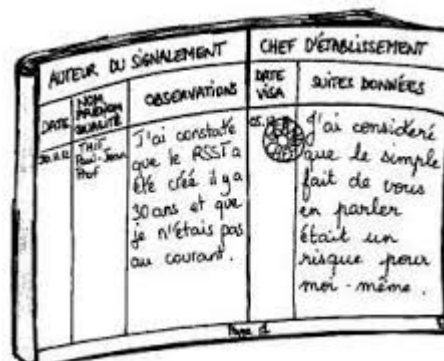
Le chef vise le registre et y apporte une réponse. Si le RSST n'est pas relevé et qu'il n'y est pas répondu, on peut soulever la question en le mettant à l'ordre du jour du CA.

Si le RSST n'est pas mis en place dans votre établissement, contactez-nous !

## Registre des Dangers Graves et Imminents

Ce registre doit être conservé au même endroit que le RSST, il est, lui aussi, obligatoire. Il doit être utilisé en cas de risque immédiat. Il ne permet pas de suspendre le travail mais il doit être obligatoirement rempli si l'on souhaite exercer notre droit de retrait. Le chef ou l'IEN doit donner une réponse immédiate.

Si ce registre est rempli, et que le chef ne fournit pas de réponse immédiate, en cas d'accident il sera condamné.



## NON À LA MANIPULATION DES SONDAGES !

Communiqué de SOLIDAIRES, 28 mai 2014

L'Humanité de ce jour publie un sondage Ifop à propos du vote des "sympathisants des syndicats" lors des élections européennes. Ce sondage donne lieu à des commentaires dans ce journal, repris par d'autres médias, qui ne sont pas fondés.

Notre Union syndicale, qui a toujours exprimé de fortes réserves de manière générale face aux sondages, a demandé auprès de l'IFOP et de l'Humanité des informations complémentaires sur une méthodologie qui à l'évidence est source de marges d'erreur phénoménales.

Le combat contre l'extrême-droite est une chose sérieuse ; il n'est pas responsable de la traiter sous l'angle de fumeux scoop journalistique. Solidaires ne sous-estime pas l'importance du travail d'information, d'explications, de conviction, y compris au sein de l'organisation syndicale. Nous partageons d'ailleurs ce souci et ces pratiques avec d'autres syndicats. Mais "balancer" dans la nature des chiffres fantaisistes n'aide pas celles et ceux qui mènent ce combat.

C'est bien dommage que L'Humanité base des "analyses" sur de telles données. Encore une fois, il ne s'agit surtout pas de nier la nécessité du combat contre l'extrême-droite, y compris dans les organisations syndicales, mais ce genre de papier contribue à l'inverse !

## DES PAPIERS POUR PAPY

Sud Éducation Aisne, comme tous les autres SUD EDUCATION, est un membre actif de la défense des « sans », et en particulier des sans papiers.

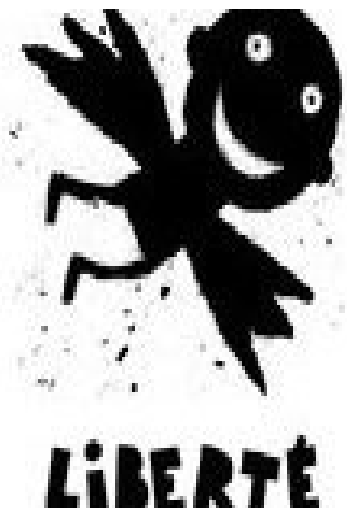
Nous avons l'immense joie d'annoncer que notre ami Papy Odimba Okitundu, ressortissant Congolais, vient d'obtenir son titre de séjour.

Il y a des victoires au quotidien qui s'obtiennent à force de militantisme, de solidarité, de ténacité. Ces victoires réchauffent aussi les cœurs par les temps qui courent.

Nous voulions en faire part à nos lecteurs.

Nous profitons aussi de cette nouvelle pour rappeler que les membres du Collectif de défense des Sans Papiers de l'Aisne vous attendent dans leur combat, qu'ils sont bénévoles et que le CDSP a lancé un souscription et vend actuellement des stylos afin de subvenir aux besoins (vêtement, repas, aller-retours, pour les dossiers, timbres fiscaux, etc...).

Si vous souhaitez les aider, CONTACTEZ SUD EDUCATION 02



## VICTOIRE CHEZ SUD INTERSNACK

Solidaires 02 c'est l'union de tous les SUD mais pas que...

Vico, tout le monde connaît, les chips.

C'est à Vic-Sur-Aisne. Le lieu de production n'a pas changé mais le nom de l'entreprise oui : c'est InterSnack maintenant.

SUD InterSnack, membre de Solidaires 02, y défend les salariés. En avril dernier et suite à une NAO\* houleuse, Sud y lance un mouvement de grève de 3 jours à un taux près de 80 %. Le patron voulait augmenter les salaires sur la base nationale +2,25 % alors que l'entreprise venait en 2013 de vivre sa meilleure année.

Le blocage a débouché sur une prime net de 150 €, une commission de suivi sur les conditions de travail et bien-sûr la signature d'un accord de fin de conflit en accord en faveur des salariés.

\*NAO = Négociation Annuelle Obligatoire. La négociation annuelle obligatoire concerne les entreprises privées dans lesquelles a été désigné au moins un représentant syndical (art. L.132-27 et L.2232-17 CT). Elle permet de faire un point avec son employeur sur la situation salariale ou l'organisation du travail.



## VIVE LA RENTREE !

Et oui, tout le monde ne pense plus qu'aux vacances mais...La réforme des statuts, les rythmes scolaires, les conditions de travail, tout cela n'attend que septembre pour nous tomber sur le coin du nez alors :

- SUD Éducation 02 proposera **une AG de rentrée** dans les derniers jours d'août, la date et le lieu seront communiqués sur le site

<http://www.sudeduc02.org/>

- Organisez dans vos établissements des **Heures Mensuelles d'Information Syndicale** le jour de la pré-rentrée pour discuter, échanger, prendre le pouls de vos collègues et lister les problèmes qui s'annoncent. N'hésitez pas à nous solliciter à cette adresse : [contact@sudeduc02.org](mailto:contact@sudeduc02.org)

## Album de la duchesse

On voit beaucoup de nains chez les sudistes !

Les congrès, c'est pas bon pour la base

On risque de perdre son tonus en lisant.

Et voilà le père, quel honneur !

La russe réclame sa nation !

